

COMMUNE DE PAVANT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 17 octobre 2014

L'an deux mille quatorze et le dix sept octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier CASSIDE (Maire).

PRESENTS : Olivier CASSIDE, Guy CHAUVIN, Franck LEMONNIER, Laurent BUTTEL, Laurent FLATTÉ, Jocelyne LEBLOND, Anne LEFEVRE, Boris LITUBA, Jean-Pierre PERICART, Roselyne REY, William SEUTCHIE, Bernard LEMONNIER, Audrey TILMAN formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Stéphane AMELINEAU à Anne LEFEVRE, Françoise DELOL à Jocelyne LEBLOND

Secrétaire de séance : Jocelyne LEBLOND

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 20h30

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 août 2014 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

C.D.D.L. - Demande de subvention alarmes (DE 2014 57)

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et après en avoir délibéré, sollicite du Département au titre du Contrat Départemental de Développement Local une subvention de 20% du montant du coût de l'installation d'un système d'alarme sur l'ensemble des bâtiments communaux encore non protégés.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

D.E.T.R. 2015 Acquisition alarmes (DE 2014 58)

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et après en avoir délibéré, sollicite de l'État pour l'acquisition d'une alarme sur l'ensemble des bâtiments encore non équipés, une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux entre 30 et 55% du montant HT .

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal

Modification de la durée du temps de travail du CUI (DE 2014 59)

Le Maire explique que le poste d'employé polyvalent des services techniques en contrat aidé (CUI), mis en place par délibération du dernier conseil municipal pour 20 heures hebdomadaires pris en charge par l'État à hauteur de 90% du salaire brut au lieu de 70% prévu initialement.

En conséquence, il propose aux membres présents d'employer la personne concernée pour 35 heures hebdomadaires au lieu de 20, afin de faciliter l'organisation du travail de l'équipe technique.

Enfin le Maire explique que par dérogation ce contrat avec un travailleur handicapé pourra être prolongé jusqu'à cinq ans dans les mêmes conditions que le contrat précédemment signé .

Après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité de porter la durée hebdomadaire du contrat aidé de l'employé polyvalent des services techniques à 35 heures à compter du 1er novembre 2014

et chargent le Maire de signer l'avenant au contrat correspondant et de modifier dans ce sens la convention signée avec l'État et d'obtenir les dérogations nécessaires à la prolongation de ce contrat.

Monsieur Franck Lemonnier, bien qu'en accord sur le fond, exprime ses regrets de ne pas avoir été informé au préalable de ce projet et demande à combien s'élève le coût des heures complémentaires qui seront effectuées par l'employé du 8 au 31 octobre. Il lui est répondu au travers du compte rendu que le montant est d'environ 470 euros.

Questions diverses :

1/ Monsieur Péricart informe l'assemblée

au sujet de l'assainissement :

- la mise aux normes électriques de la station d'épuration
- la mise en place d'un nouvel hydroéjecteur qui sera loué
- le curage du bassin de la station d'épuration nécessaire à la mise en place de l'hydroéjecteur, en vue de l'amélioration de la qualité des rejets, suite à la demande de la police de l'eau.

puis au sujet de la station de pompage

- relevage de la pompe en panne qu'il faudra changer car elle est irréparable
- nettoyage du réservoir prévu le 19 novembre 2014, ces travaux n'auront pas d'impact sur la distribution de l'eau, l'eau de l'USESA prendra la relève

Monsieur le Maire informe l'assemblée de :

2/ le relevé des compteurs d'eau se déroulera durant la 1ère quinzaine de novembre

3/ Madame Leblond indique que pour le 11 novembre une exposition à la salle polyvalente organisée par le foyer rural et la bibliothèque, les enfants de l'école participeront activement en lisant des paroles de poilus, le vin d'honneur habituel sera servi à la salle polyvalente.

4/ Madame Audrey Tilman est vivement remerciée pour son travail sur le logiciel du cimetière (saisie de l'ensemble des concessions et informations) même si elle rencontre des difficultés elle pense pouvoir mener ce travail au bout.

5/ Messieurs Laurent Buttet et William Seutchie avancent sur le projet de mise en réseau des ordinateurs de la mairie et étudient les propositions de différents fournisseurs.

6/ Madame Anne Lefèvre a recensé l'ensemble des parcelles dont la végétation envahissante gêne souvent la circulation sur les trottoirs. Elle précise que 20 courriers ont été adressés aux propriétaires riverains.

7/ La mairie ayant reçu un courrier d'une personne âgée extérieure au village qui demande si une tombe lui appartenant peut être entretenue et la prestation facturée, l'assemblée décide de renvoyer cette personne vers des établissements spécialisés (pompes funèbres) qui assurent ce genre de prestation.

8/ La facturation de la redevance incitative relative aux déchets ménagers non recyclables prévue en 2014 par la communauté de communes est reportée d'un an car des bacs ne sont pas encore pucés.

9 /L'association les Champagnards demande que la mairie lui mette à disposition un local pour y ranger du matériel varié et encombrant et l'assemblée décide de discuter de ce point ultérieurement lors de la réunion d'une commission.

10/ Le Plan Local d'Occupation des sols (POS) sera caduque au 31.12..2015. Il est donc nécessaire de lancer le Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont la mise en place s'étalera sur deux ans pendant lesquels le POS pourra être maintenu. Le coût est d'environ 15 000 € qui peuvent être subventionnés à 50%. Ce projet sera prochainement à l'ordre du jour et la commission d'urbanisme sera chargée d'un travail d'étude important.

11/ Deux élus, Madame Roselyne REY et Madame Anne LEFVRE se portent volontaires pour gérer les états des lieux d'entrée des salles polyvalentes.

12/ La communautés de communes de Charly sur Marne et d'autres du sud de l'Aisne étudient le projet de la mise en place d'une recyclerie, l'idée des locaux de l'ancienne usine (1500 m² de locaux avec quai de déchargement...) est émise et à suivre.

La séance est levée à 22 heures 30

Vu par nous Olivier CASSIDE, Maire de la commune de PAVANT pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 58 de la loi du 5août 1984.

Le Maire
Olivier CASSIDE